Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260519-DEL_069_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 13 mai 2026 qui leur a été adressée le jour même, par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Matthieu LE GOVIC, Pascal MARCHAND, Maïwenn RAULT, Frédéric POULIZAC, Marie-Annick DREANO, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Bruno BEUZELIN, Kristyna ROGER, Christophe LIDURIN, Nathalie CHEFDOR, Marie-Andrée JOUBAUD, Jean-Marie VALLIER (à partir de la délibération n°CM-062/2026), Erwan HUET, Alexandra DAVALO, Clarisse GUILMOTO, Sandrine DUBOIS, Erwan LE SAUX, Kevin BASNARY, Clémence BARBÉ, Pierre MINVIELLE, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND, Marius CAMPEANU, Gérard PAYOT, Danielle PAPETA, Patrick VERREY.

Conseillers absents donnant pouvoir :
Isabelle HARDAT donne pouvoir à Christophe LAUNAY, Stéphane JAN donne pouvoir à Matthieu LE GOVIC, Karine PRUNIER donne pouvoir à Marie-Annick DREANO, Armel OGER donne pouvoir à Clarisse GUILMOTO, Martine LE GAL donne pouvoir à Kristyna ROGER.

Pascal MARCHAND est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27 ; 28 à partir de la délibération n°CM-062/2026
Votants : 32 ; 33 à partir de la délibération n°CM-062/2026

OBJET : N°CM-069/2026 – AFFAIRES FONCIÈRES – CONVENTION PORTANT MISE À DISPOSITION DE PARCELLES À MORBIHAN ÉNERGIES POUR L'IMPLANTATION D'UN TRANSFORMATEUR ÉLECTRIQUE RUE DE LA BANDE PERRIÈRE – TRANCHE 4 DE LA ZAC DE LA NOÉ VERTE

Rapporteur : Maïwenn RAULT

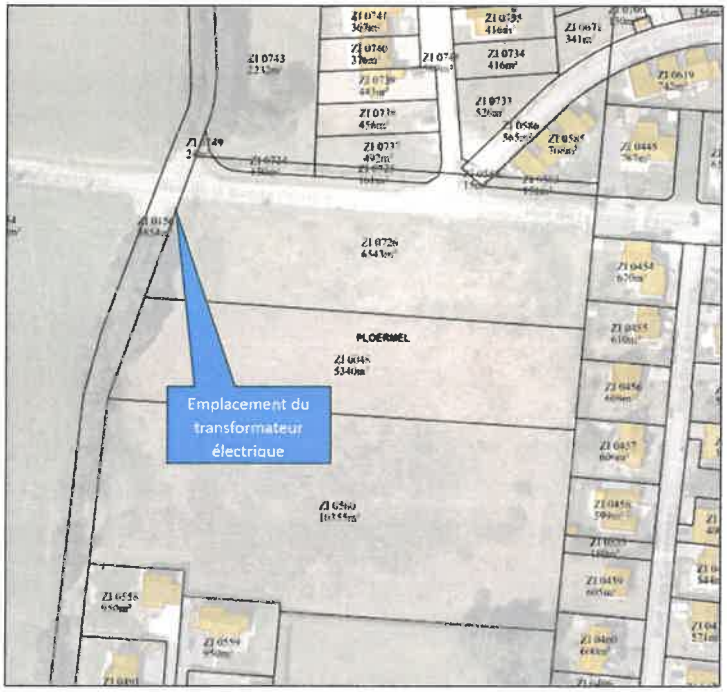
Dans le cadre du projet de développement de la tranche 4 de la ZAC de la Noé Verte, dont la concession a été attribuée à Morbihan Habitat, il est impératif d'installer un poste de transformation électrique afin d'assurer l'alimentation en énergie électrique des futurs bâtiments et éclairage public de cette nouvelle zone. Cette infrastructure constitue une étape essentielle pour garantir la pérennité et le bon fonctionnement des installations prévues.

Le poste de transformation, situé rue de la Bande Perrière, nécessitera une emprise au sol d'environ 26 m² sur les parcelles cadastrées section ZI 156 et ZI 726. L'ouvrage sera judicieusement intégré dans un espace vert prévu à cet effet. Il sera situé en bordure du chemin creux, pour une intégration harmonieuse dans le paysage, en le dissimulant dans un environnement naturel, limitant son impact visuel.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260519-DEL_069_2026-DE



Identification des sept tranches d'aménagement de la ZAC Noé Verte



Le projet de convention ci-joint précise les modalités de la mise à disposition à titre gratuit du terrain d'assiette du transformateur à Morbihan Énergies pour la durée de vie de l'ouvrage.

Il convient de préciser que le coût de ce transformateur sera intégré dans le budget de la ZAC de la Noé Verte.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le traité de concession d'aménagement signé le 28 avril 2017,

Vu l'avis favorable de la commission « urbanisme et environnement » du 27 avril 2026,

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260519-DEL_069_2026-DE

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 33
. Pour : 33
. Contre : 0
. Abstention : 0

. Suffrages exprimés : 33
. Majorité absolue : 17

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la mise à disposition à titre gratuit à Morbihan Énergies d'une emprise d'environ 26 m² sur les parcelles cadastrées section ZI n°156 et ZI n°726, situées rue de la Bande Perrière, afin d'y implanter un transformateur électrique ;
- **APPROUVE** la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds au profit de Morbihan Énergies afin de lui permettre d'implanter l'ouvrage puis de l'exploiter ;
- **DIT** que tous les frais afférents sont à la charge de Morbihan Énergies ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou l'adjointe déléguée, à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY



Le secrétaire de séance,
Pascal MARCHAND



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.